

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 19 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 novembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS -

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à Monsieur André DROUIN  
Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CAGD : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET GEL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax, par une délibération du 25 février 2015, a créé un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1er juillet 2015 le service d'instruction des autorisations d'urbanisme, assuré jusqu'alors par la Ville de Dax, a été transféré à la Communauté d'agglomération du Grand Dax et a fait l'objet d'un transfert de deux agents de la Ville de Dax.

Une évaluation des charges a été réalisée pour ce service commun.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, a fait part du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) du 6 octobre 2015, ci-annexé.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport, conformément au Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C.

L'évaluation et la répartition des charges transférées entre les communes aboutissent à une ventilation de l'attribution de compensation qui s'élève, pour la commune de Dax, au titre de 2015, à 7 268 857,74 €.

De plus, la Communauté d'agglomération du Grand Dax a décidé de geler, à hauteur de leur montant 2014, les attributions de compensation 2015 versées aux communes membres (hors révision de la commune de Dax au titre de la création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme).

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

PREND ACTE du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) chargée d'évaluer les transferts de charges, annexé à la présente,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation des communes membres à compter de 2015 suivant la délibération du 28 octobre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151119-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 20 Novembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».